

Division des Personnels  
Bureau du premier degré  
public

Affaire suivie par  
Sylvie TEYSSIER  
Téléphone  
04 74 45 58 89  
Télécopie  
04 74 45 58 99  
Courriel  
ce.ia01-diper@  
ac-lyon.fr

10 rue de la Paix  
BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse  
CEDEX

Bourg-en-Bresse, le 23 octobre 2017

L'inspectrice d'académie-directrice  
académique des services  
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
1<sup>er</sup> degré public

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'éducation nationale

**Objet :** Demandes d'inscription sur la liste d'aptitude (LA) des postes d'adjoints des écoles  
suivantes relevant de la politique de la ville de Bourg en Bresse :

**Louis Parant, Charles Perrault, Charles Péguy, Saint-Exupéry, Alphonse Daudet, Les  
Dîmes maternelle, Les Dîmes élémentaire, Les Lilas et l'école maternelle Les Vavres à  
Saint Denis les Bourg**

pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021

### 1- Conditions requises pour faire acte de candidature

Aucune condition d'ancienneté et de titre ou diplôme n'est requise. Le descriptif du poste est  
disponible en Annexe 1.

Les enseignants déjà inscrits sur la LA des postes d'adjoints des écoles relevant de la politique  
de la ville de Bourg en Bresse ne peuvent présenter leur candidature que lors de la dernière  
année de validité de celle-ci (exemple : un enseignant inscrit sur cette LA jusqu'au 31/08/2020  
devra attendre la campagne d'octobre 2019 pour la rentrée scolaire 2020).

### 2- Validité de l'inscription sur liste d'aptitude

La validité de l'inscription sur la liste d'aptitude est de trois années scolaires.

Les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude lors de cette campagne sont autorisés à saisir  
ces postes aux mouvements départementaux 2018, 2019 et 2020.

L'affectation à titre définitif sur un poste relevant de la liste d'aptitude « postes d'adjoints des  
écoles relevant de la politique de la ville de Bourg en Bresse » maintient de fait l'inscription de  
l'enseignant sur cette liste d'aptitude.

### 3- Modalités de candidature

Les modalités d'inscription sur la LA diffèrent selon le profil du candidat.

- Les enseignants non affectés en 2017-2018 sur un poste d'adjoint des écoles relevant de  
cette LA (situation dite de « première demande »)
- Et
- Les enseignants affectés à titre provisoire en 2017-2018 sur un poste d'adjoint des écoles  
relevant de la politique de la ville de Bourg en Bresse

adresseront **au plus tard le 8 décembre 2017 délai de rigueur**  
à leur inspecteur de l'éducation nationale de circonscription (IEN) :

- la fiche de candidature pour avis motivé de l'IEN (**Annexe 2**)
- une lettre de motivation

- Les enseignants ayant déjà été affectés à titre définitif sur un poste d'adjoint des écoles relevant de la politique de la ville de Bourg en Bresse (dit les « ex-titulaires ») après inscription sur la LA et qui ont interrompu leurs fonctions après les avoir assurées pendant au moins trois années scolaires (consécutives ou non)

adresseront **au plus tard le 8 décembre 2017 délai de rigueur**  
à leur IEN l'**Annexe 3**

#### 4. L'entretien avec les membres d'une commission départementale

Tous les candidats à l'inscription sur la LA lors de cette campagne 2018, excepté les candidatures émanant des ex-titulaires et celles des enseignants affectés à titre provisoire avec avis favorable de l'IEN, seront convoqués à un entretien avec la commission départementale qui aura lieu **le 31 janvier 2018**.

A ce titre, les candidats voudront bien prendre leurs dispositions pour répondre à la convocation qui leur sera adressée par courriel sur la messagerie académique (...@ac-lyon.fr). Dans le cas où cette convocation ne leur serait pas parvenue dans les quatre jours qui précèdent l'entretien, ils devront prendre contact avec la division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré (Téléphone : 04.74.45.58.89, mail : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr).

J'arrêterai la liste d'aptitude après avis de l'IEN et consultation de la commission administrative paritaire départementale (CAPD) qui se tiendra courant mars 2018.

A la suite de la CAPD, les enseignants seront informés de la suite donnée à leur demande par l'envoi d'un courrier sur leur boîte aux lettres électronique professionnelle (@ac-lyon.fr).



Marilyne RÉMER

PJ : 3

- Annexe 1 : fiche de poste
- Annexe 2 : formulaire de candidature « première demande » et pour les enseignants affectés à titre provisoire en 2017-2018
- Annexe 3 : formulaire pour les enseignants ayant déjà été affectés à titre définitif

## Annexe 1

Intitulé du poste :

**Adjoints des écoles élémentaire et maternelle suivantes :**

- Situées à Bourg en Bresse : Louis Parant, Charles Perrault, Saint-Exupéry, Charles Péguy, Alphonse Daudet, Les lilas, élémentaire Les Dîmes, maternelle Les Dîmes
- Située à Saint Denis les Bourg : maternelle Les Vavres

**Modalités de candidature :** inscription sur la liste d'aptitude puis participation au mouvement départemental

Spécificités liées à ces écoles :

Dans le cadre de sa politique départementale, la directrice académique a décidé de renforcer la dynamique pédagogique de ces écoles, s'appuyant par ailleurs sur la politique de la ville déployée sur le territoire recouvrant ces écoles.

Les enseignants qui souhaitent exercer leurs missions dans ces écoles devront participer à cette dynamique de projet. Ils pourront être sollicités pour mettre en œuvre des expérimentations pédagogiques. Ils devront s'inscrire dans un travail partenarial avec les professionnels intervenant sur le quartier (pôle petite enfance, travailleurs sociaux et éducatifs...)

## ANNEXE 2

 académie Lyon direction des services départementaux de l'éducation nationale Ain éducation nationale	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Inscription sur la liste d'aptitude au titre des années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.
--	---	---

LISTE D'APTITUDE DES POSTES D'ADJOINTS DES ECOLES SUIVANTES RELEVANT DE LA POLITIQUE  
DE LA VILLE DE BOURG EN BRESSE :

**LOUIS PARANT, CHARLES PERRAULT, CHARLES PEGUY, SAINT-EXUPERY, ALPHONSE DAUDET, LES DIMES MATERNELLE,  
LES DIMES ELEMENTAIRE, LES LILAS ET L'ECOLE MATERNELLE LES VAVRES A SAINT DENIS LES BOURG**

POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021

**A envoyer à l'IEN de circonscription pour avis au plus tard le 8 décembre 2017**

Première demande

Affecté à titre provisoire au titre de l'année 2017-2018

NOM D'USAGE: ..... NOM PATRONYMIQUE : ..... Prénoms : ..... Date de naissance : ..... Affectation 2017-2018 (préciser provisoire ou à titre définitif): ..... ..... Si à titre définitif : depuis le ..... Numéro RNE de l'école : 0 0 1 _ _ _ _	Ancienneté de services au 01/09/2018: ..... N° de téléphone portable : ..... Adresse mail : ..... Titres et Diplômes : Adresse personnelle : .....
LIEUX D'EXERCICE PRECEDENTS	ANNEE(S) SCOLAIRE(S) CONCERNEE(S)
Fait à ....., le ..... Signature,	

## ANNEXE 2

**Document à renseigner par l'IEN dans le cas d'une première demande d'inscription**  
**Avis à renvoyer à la DIPER avant le 15 décembre 2017**

NOM D'USAGE : ..... NOM PATRONYMIQUE : .....

PRENOM : ..... DATE DE NAISSANCE : .....

CIRCONSCRIPTION DE RATTACHEMENT : .....

NOM et PRENOM de l'INSPECTEUR DE CIRCONSCRIPTION : .....

AVIS MOTIVE DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE DE CIRCONSCRIPTION :

Date :

Signature de l'IEN

### ANNEXE 3

 <p>académie Lyon</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Ain</p> <p>éducation nationale</p>	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité</p> <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p> Cette fiche est à remplir <u>obligatoirement</u> par les personnels ayant été affectés pendant au moins 3 ans à titre définitif sur des postes d'adjoint relevant de la politique de la ville de Bourg en Bresse et qui souhaitent solliciter un de ces postes lors du mouvement départemental 2018</p>
---	---	--

LISTE D'APTITUDE DES POSTES D'ADJOINTS DES ECOLES SUIVANTES RELEVANT DE LA POLITIQUE  
DE LA VILLE DE BOURG EN BRESSE :

**LOUIS PARANT, CHARLES PERRAULT, CHARLES PEGUY, SAINT-EXUPERY, ALPHONSE DAUDET, LES DIMES MATERNELLE, LES  
DIMES ELEMENTAIRE, LES LILAS ET L'ECOLE MATERNELLE LES VAVRES A SAINT DENIS LES BOURG**

POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021

A envoyer à l'IEN de circonscription au plus tard le 8 décembre 2017

NOM D'USAGE : .....	<u>Informations sur les postes préalablement occupés :</u>
NOM PATRONYMIQUE : .....	(les trois derniers si plus de trois)
Prénom : .....	1/ Année scolaire : ...../.....
Affectation actuelle :	Ecole : .....
.....	Circonscription : :.....
.....	2/ Année scolaire : ...../.....
Circonscription : .....	Ecole : .....
.....	Circonscription : .....
Numéro RNE de l'école : 0 0 1 _ _ _ _ _	3/ Année scolaire : ...../.....
	Ecole : .....
	Circonscription : .....